

L'ajournement

Devant non seulement les protestations continuelles mais aussi le retrait des États-Unis qui a eu pour effet d'en amputer le budget de 27 p. 100 l'UNESCO a pris certaines mesures de réforme. Il a par exemple adopté un budget de croissance zéro. Il a réalisé des économies d'environ 20 millions de dollars pour colmater la brèche entraînée par la perte de la quote-part des États-Unis. Cependant, comme l'indique la réponse du ministre, le gouvernement du Canada est loin d'être satisfait de ces efforts et ce à juste titre. Nous devons donc réfléchir à ce que le gouvernement devrait faire lors de la réunion annuelle de l'UNESCO à Sofia, en Bulgarie, l'automne prochain. Quelle attitude le Canada devrait-il adopter pour bien montrer l'importance, la gravité et l'énormité de la situation?

Pour ma part, je considère que la toute dernière possibilité à envisager serait que le Canada se retire de l'UNESCO. Il reste encore une montagne d'ignorance que l'humanité doit gravir et nous devons tendre la main à nos frères humains pour tâcher de la gravir ensemble. L'UNESCO nous permet au moins de manifester notre solidarité. Je suis aussi convaincu que nous ne pouvons pas nous contenter d'acquiescer passivement à une situation qui a été tolérée trop longtemps. Le Canada ne peut pas non plus se contenter de remontrances qui seront impuissantes à changer l'attitude et les lignes de conduite des responsables de l'UNESCO. De toute évidence, il ne faudrait rien de moins qu'un changement à la direction de l'UNESCO.

L'été dernier, les Canadiens ont manifesté leur désir d'un changement d'orientation pour le pays. Ils ont reconnu la nécessité de changer de gouvernement, et c'est ainsi qu'est née cette législature. Nous devons faire preuve du même réalisme en l'avenir de l'UNESCO. Il y a très peu de chances que cet organisme réforme en profondeur son administration ou encore qu'il modifie son orientation idéologique, tant que des changements majeurs n'auront pas été apportés au niveau de la direction.

Voilà pourquoi j'espère non seulement que le ministre et ses services vont rester sur leurs gardes, mais qu'ils vont songer sérieusement à faire prendre au Canada, de concert avec d'autres pays membres, l'initiative d'exiger un changement au niveau de la haute direction de l'UNESCO. C'est seulement un tel changement qui pourra empêcher d'autres pays membres de se retirer eux aussi de cet organisme.

[Français]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question, à l'inquiétude de mon collègue de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse).

Le gouvernement canadien continue d'examiner la question de sa participation à l'UNESCO, ainsi que l'a indiqué le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dans la lettre qu'il a adressée le 1^{er} octobre 1984 au directeur général de l'UNESCO, M. Amadou M'Bow. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également fait savoir à M. M'Bow que notre décision finale dépendra de la mesure dans laquelle l'Organisation saura mener à bien le mouvement de réforme actuellement en cours. Dans le cadre de notre examen, nous nous employons activement à établir des repères qui nous permettront de mesurer l'étendue des réformes et des améliorations apportées aux opérations de l'UNESCO. L'évaluation en cours de la participation canadienne tiendra compte également des objectifs, des intérêts et des activités du Canada à l'UNESCO, y compris les intérêts des provinces.

[Traduction]

La récente session spéciale du conseil de direction a donné des résultats incertains. On n'y a pas discuté suffisamment de la nécessité de réduire du quart le budget de l'organisation du fait du retrait des États-Unis. La réunion a tout de même donné quelques bons résultats, quoique limités, et notamment la décision d'inclure les États-Unis comme observateurs; la résolution d'amener le directeur général et le gouvernement américain à négocier l'obligation financière assumée par les États-Unis pour 1985; un consensus sur la concentration des activités de l'UNESCO; et, enfin, un accord selon lequel la part des États membres ne devrait pas augmenter par suite du retrait des États-Unis.

[Français]

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé récemment au Comité exécutif de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO la déception que lui inspirent à la fois le rythme et l'avancement de la réforme entreprise. Il a tout particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer l'UNESCO, en sa qualité de membre de la famille «onusienne», dans l'intérêt de l'ensemble du système international.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)